

LA DÉTERMINATION DE LA CSN, UN PLUS POUR NOS ASSURANCES!

Les fruits de notre détermination

La détermination de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) dans le cadre de la dernière ronde de négociation a permis d'aller arracher une contribution supplémentaire de 14,5 millions de dollars par année de la part du gouvernement Couillard. Rappelons que la FSSS-CSN a été la seule organisation syndicale à poursuivre la négociation, ce qui a permis d'obtenir une entente de principe bonifiée de 80 millions de dollars en mars dernier.

Le gouvernement s'est ainsi engagé par lettre administrative à verser une contribution supplémentaire de 14,5 millions de dollars par année pour les membres CSN en santé et services sociaux.

Les discussions se poursuivent actuellement afin que ce gain s'applique le plus rapidement possible et permette de réduire la prime versée par les travailleuses et les travailleurs.

Le comité des assurances de la FSSS-CSN doit convenir des modalités administratives visant l'utilisation optimale des sommes versées par le gouvernement. Comme la FSSS-CSN est détentrice de son contrat d'assurance, cela lui permet de s'assurer d'avoir la meilleure marge de manœuvre pour utiliser ce gain de la manière la plus avantageuse pour les travailleuses et travailleurs.

Nous sommes actuellement à finaliser les ententes administratives avec le gouvernement sur les sommes

à verser pour l'année 2016 et 2017. Les résultats de ces travaux seront présentés aux délégué-es de la FSSS-CSN.

Un renouvellement à venir

Dans les prochaines semaines, nous travaillerons en parallèle sur le renouvellement du régime d'assurance de la FSSS-CSN. Comme l'ensemble des organisations syndicales en santé et services sociaux, ce renouvellement entrera en vigueur en 2017. Il est ainsi à notre avis prématuré de diffuser un comparatif détaillé des coûts des différents régimes d'assurance, alors que celui-ci est sujet à être modifié.

Comme nous souhaitons donner une information véridique aux travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux, nous voudrions avoir en main le régime d'assurance le plus à jour pour vous informer des avantages de celui-ci.

Cela est d'autant plus pertinent dans un contexte où le personnel du réseau de la santé et des services sociaux aura à se prononcer en 2017 sur le choix de l'organisation syndicale qui le représentera dans les prochaines années.

Nous aurons ainsi l'occasion de démontrer dans les prochaines semaines que la détermination de la CSN est un avantage incontournable pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux.